



## ➤➤ FICHE MISSION : ACCOMPAGNATEUR - ACCOMPAGNATRICE D'UNITE



### Objectifs

- L'accompagnateur ou accompagnatrice d'unité est garante de la mise en œuvre de la proposition pédagogique au sein de l'unité compagnons
- Il ou elle se positionne en accompagnement de l'unité compagnons et veille à la dynamique de branche au sein du groupe
- L'unité compagnon regroupe tous les compagnons inscrits dans le groupe



### Cadre général

- L'accompagnateur ou l'accompagnatrice unité est membre de l'équipe de groupe
- Il ou elle est nommée par le ou la responsable de groupe qui l'accueille dans la communauté des adultes du groupe. En cela, il ou elle a sa place dans les conseils de groupe
- Il ou elle est accompagnée par un accompagnateur ou une accompagnatrice pédagogique (AP) de l'équipe territoriale



### Mission

- Accueillir chaque nouveau ou nouvelle compagnon dans l'unité.
- S'assurer de l'organisation de la cérémonie d'accueil.
- Remettre à chaque nouveau ou nouvelle compagnon un objet symbolique et le carnet de route.
- Veiller à ce que l'unité se réunisse régulièrement en conseil d'unité et organiser les événements forts tels que :
  - Le week-end Nature.
  - La promesse ou son renouvellement.
  - Les temps de relecture.
  - L'envoi.
- Créer les conditions pour que l'unité soit accueillante, de l'accueil à l'envoi
- S'assurer que le lien entre l'unité et le groupe soit réel et vivant.



**Positionnement** : se placer en accompagnement

Il ou elle accompagne le collectif constitué par l'unité. Le cœur de sa mission est non d'animer l'unité et de faire à la place des compagnons mais de veiller à ce que l'unité soit active.



#### Pour vivre pleinement la mission

- Avoir 25 ans minimum au début de la mission
- Partager les objectifs du projet éducatif du mouvement des Scouts et Guides de France

